

Un peu d'humour !

Spécial Journées du Patrimoine à Antony !
Destruction des derniers pavillons fin XIX^e du centre ville, avenue Gabriel Péri.



Si vous avez raté l'événement, n'ayez crainte : une nouvelle session est prévue prochainement (voir ci-dessous) !
Alors, pour fêter le Patrimoine à Antony, la Mairie a proposé la visite des églises et du cimetière

Ce n'est en fait franchement pas drôle !

La municipalité a accordé des permis de construire à la Franco-Suisse pour la construction d'immeubles en lieu et place de ces pavillons remarquables. Au diable le charme, le caractère, la prégnance de l'histoire et de la culture dans notre centre ville. Ils sont forts, ils ont de gros moyens, et seuls comptent les profits.

L'ASPEA a déposé un recours contentieux contre le permis de construire, qui inscrit dans les faits un alignement sans existence légale car invalidé par l'enquête publique (voir verso).

Depuis plus d'un an, notre association regroupe des citoyens qui ont su conserver une certaine propension à s'émouvoir devant le charme de leur environnement. Ce devrait être le rôle d'une municipalité que d'être à l'écoute des femmes et des hommes qui aiment leur ville.

Ne pas jeter sur la voie publique.



*N'attendons pas :
ensemble, saisissons-nous du destin de notre ville !*

Petit rappel des faits pour comprendre les clés de ce dossier

Depuis plus d'un an, le projet municipal de densification des avenues Gabriel Péri et Pierre Brossolette, dernières rues pavillonnaires autour de la gare, suscite l'indignation des Antoniens. Plus largement, cette affaire est emblématique de l'opacité de la planification urbaine pratiquée à Antony depuis plusieurs années.

Tout commence lors du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2008, qui faisait passer lesdites avenues en zone potentiellement densifiable (UAa) mais se gardait bien d'annoncer l'élargissement de la voie publique indispensable pour la construction d'immeubles - officiellement à cause d'un « oubli ». Les protestations ne sont alors pas suffisantes pour empêcher ce changement de zonage. Elles conduisent cependant la commission d'enquête à « s'interroger sur la compatibilité de la rénovation du centre-ville et sur la préservation des pavillons qui y existent », demandant « plus de clarté et de lisibilité sur le devenir de ce secteur ».

À l'automne 2009, le projet d'élargissement (plan d'alignement) de l'avenue Gabriel Péri suscite une véritable levée de bouclier : les riverains sont alors informés, par lettre, de plans qui coupent en travers des pavillons XIX^e les plus remarquables de l'avenue. Bon nombre d'entre eux ne se sont pas laissés convaincre par les perspectives de profits associés à ces projets immobiliers, et restent attachés à ces maisons et à leur pérennité dans le paysage antonien.

La toute jeune Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony (ASPEA) décide de donner l'alerte auprès des Antoniens : l'enquête publique recueille une avalanche de protestations et débouche tout naturellement sur un avis défavorable de la commissaire enquêteuse.

Mais, dès le début de l'année 2010, la Mairie avance des modifications juridiques pour contourner l'obstacle, fût-ce au prix d'une multiplication d'enquêtes publiques. Au printemps, une modification des règles de hauteur en zone UAa est dissimulée parmi des « ajustements mineurs » du PLU. Encore une fois, la protestation est forte, ce qui amène la Mairie à rectifier l'article en question.

Pendant ce temps, la Mairie accorde à une société immobilière deux permis de construire pour densifier la majeure partie d'un côté de l'avenue Gabriel Péri et inscrire dans les faits un alignement qui n'avait jusqu'à présent aucune existence légale. Grâce au travail de ses bénévoles, et pour tenter encore d'éviter un contentieux, l'ASPEA dépose un premier recours gracieux, rejeté par la Mairie, puis deux recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

En dépit de ces fortes critiques et de ces recours, les destructions ont été entamées début septembre 2010 et, pour dissuader complètement l'association d'intervenir, la société immobilière Franco-Suisse lui a signifié, par biais de son avocat, une mise en demeure de retirer les recours sous peine de poursuites en dommages et intérêts devant le Tribunal de Grande Instance.

L'association défend votre environnement et votre Ville. Soutenez là !

Ne pas jeter sur la voie publique.

Bulletin d'adhésion

Membre actif : 12 € – Étudiant / demandeur d'emploi : 5 €.
Membre bienfaiteur (soutien pour les recours juridiques) : 30 € et +.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ E-mail _____

Je souhaite participer à des actions de l'association Inscription Yahoogroupes

Adhérez par carte bancaire depuis notre site www.aspea.info, ou bien en envoyant votre chèque à l'ordre de : ASPEA – 3, rue de l'Abbaye, 92160 Antony. **L'ASPEA, association apolitique, ne diffuse, ne donne ou ne vend en aucun cas les coordonnées de ses adhérents.**